



Projet d'asphaltage du parc linéaire : réponse aux préoccupations

Octobre 2016 – La MRC a reçu et reçoit encore à ce jour des préoccupations quant aux impacts potentiels sur l'environnement du projet de réfection du parc linéaire, plus particulièrement de l'impact potentiel sur le lac Blue Sea et son bassin versant. Les préoccupations soulevées proviennent principalement des citoyens concernés par la proximité entre le projet et leur résidence.

Le dossier de la piste cyclable et de son développement est actif publiquement depuis nombre d'années à la MRC. Jamais des préoccupations de la nature que celles que nous recevons actuellement n'ont été soulevées, d'où l'absence de consultations préalables. De telles consultations auraient pu être mises en place si nous avions pu prévoir qu'il y puisse y avoir de telles préoccupations, ce que rien ne laissait présager.

La MRC connaît l'importance de la qualité des plans d'eaux et met tout en œuvre pour la préservation d'une eau de qualité sur son territoire. Le projet s'inscrit dans une vision de développement d'infrastructures récréatives collectives de manière responsable et durable. Les processus employés dans les travaux riverains font actuellement l'objet d'une demande de certificat d'autorisation (CA) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC). La MRC est confiante et assurée, que le projet ne met pas en péril de quelque manière que ce soit la qualité de l'eau. Par souci de rigueur toutefois, aucun travail ne sera entrepris dans les secteurs concernés avant l'obtention de la certification.

Finalement, afin que les gens qui ont des préoccupations puissent être informés et entendus, une rencontre d'information aura lieu cet automne sur le projet, à une date et lieu qui restent à déterminer. Entre temps, les éléments techniques environnementaux ainsi que les cartes du secteur des travaux projetés sont joints au présent communiqué.

RÉFECTION DU TRONÇON MESSINES – GRACEFIELD DE LA VÉLOROUTE DES DRAVEURS

CLAUSES TECHNIQUES Projet/Appel

d'offres no : MRCP-1406



POUR SOUMISSION

Préparé par :

Joel Lacroix, ing.
No OIQ. : 5015848

POUR :
LE CLUB LES OURS BLANCS
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2016

Services du Génie Municipal de la



5. Protection de l'environnement

L'entrepreneur est tenu de communiquer avec les autorités compétentes au sujet des exigences particulières à observer en matière de protection de l'environnement applicable aux travaux. Il doit s'assurer de respecter en tout temps toutes les mesures nécessaires à la protection de l'environnement.

Voici quelques mesures parmi celles qui doivent être respectées durant les travaux :

5.1 Dispositions générales

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit s'assurer que tous les travailleurs sous sa responsabilité (sous-traitant inclus) prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement. Plus particulièrement, il doit :

- s'assurer qu'il n'y aura aucun entreposage de matériaux, aucune circulation de machinerie, aucun creusage de tranchées ni aucune autre intervention non autorisée pouvant endommager ou modifier les lacs et les cours d'eau à débit régulier ou intermittent, leurs rives et leurs plaines inondables respectives ou encore les milieux humides (étangs, marais, marécages ou tourbières) adjacents ou isolés;
- respecter toutes les servitudes montrées sur les plans et prendre les mesures nécessaires pour empêcher que la machinerie ne circule en dehors des servitudes qui lui ont été assignées. En aucun cas, l'entrepreneur n'est autorisé à négocier des servitudes supplémentaires sur les lacs et les cours d'eau, leurs rives et leurs plaines inondables respectives ni dans les milieux humides adjacents ou isolés;
- préserver sur le chantier toute végétation tels les arbres, les arbustes et autres herbacés (y compris les espaces gazonnés) qui ne gênent pas les travaux. Si l'entrepreneur endommage la végétation hors de la servitude prévue, il doit la remplacer à ses frais, sauf si la remise en état est comprise dans les travaux (voir la section « Conservation des arbres »);
- procéder dans les meilleurs délais et à mesure que les travaux progressent à la restauration des lieux perturbés (p. ex., stabilisation et végétalisation des pentes et des sols mis à nu). La végétalisation des sols perturbés doit être faite avec des espèces indigènes de préférence. Les éléments de restauration doivent faire en sorte que le

milieu sera équivalent ou amélioré par rapport à la situation antérieure à l'intervention.

- s'assurer de ne pas jeter, déverser ou laisser s'échapper sur le sol ou dans les cours d'eau des matières organiques ou inorganiques ni des produits du pétrole et leurs dérivés (antigel ou solvant). Une trousse d'intervention permettant la récupération des matières dangereuses doit être présente sur le chantier. Tout déversement de contaminants devra faire l'objet de mesures immédiates d'intervention pour confiner et récupérer les produits et en disposer conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) ainsi qu'aux politiques et à la réglementation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de la façon approuvée par l'ingénieur. Dans tous les cas de déversement, il faut aviser sans délai Urgence-Environnement au 1-866-694-5454, conformément à l'article 21 de la LQE;
- entretenir la machinerie (vidange d'huile, etc.) à une distance minimale de 30 m d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide (étangs, marais, marécages ou tourbières). La machinerie devra être nettoyée pour enlever les excès d'huile ou de graisse avant de commencer les travaux en rive, et elle devra également être inspectée régulièrement pour déceler les fuites. Les fluides hydrauliques biodégradables sont recommandés pour les travaux dans ces milieux sensibles ou à proximité de ceux-ci;
- procéder au nettoyage de la machinerie avant son arrivée sur le site des travaux afin d'éliminer la boue, les fragments de plantes et les animaux qui s'y attachent;
- ne pas utiliser de pesticides (herbicides, fongicides, insecticides, etc.), à moins d'avoir obtenu de la direction régionale concernée du MDDELCC une autorisation appropriée à l'utilisation.
- prendre toutes les dispositions et construire toutes les installations nécessaires et utiliser les mesures d'atténuation adéquates pour éviter la contamination des lacs et des cours d'eau avec les matériaux neufs, usagés ou excavés se trouvant sur le site;
- lorsqu'il y a pompage des eaux se retrouvant au fond d'une excavation ou d'une zone de travail, l'eau de pompage peut être rejetée directement dans le cours d'eau

si elle ne contient pas de matières en suspension au-delà du bruit de fond et visibles à l'œil nu. Dans le cas contraire, l'entrepreneur doit prévoir un système permettant d'éviter la succion de sédiments et rejeter l'eau dans une zone d'infiltration, à l'extérieur de la rive de tout lac ou cours d'eau. Cependant, si la quantité d'eau pompée est trop importante pour qu'elle s'infilte complètement dans le sol avant son arrivée au plan d'eau, l'eau doit alors être pompée dans un bassin de sédimentation. Le bassin de sédimentation doit être aménagé à l'extérieur de la bande riveraine du lac, du cours d'eau ou du milieu humide (étang, marais, marécage ou tourbière). L'eau rejetée à la sortie du bassin de sédimentation ne doit pas contenir de matières en suspension au-delà du bruit de fond et visibles à l'œil nu;

- utiliser les méthodes de contrôle reconnues pour éviter ou enrayer la production de poussière et de fumée ainsi que toute pollution atmosphérique sur le chantier. Les abats-poussière utilisées doivent être conformes à la norme BNQ applicable en vigueur.

5.2 Gestion des matériaux d'excavation et de remblayage

- Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit s'assurer que tous les travailleurs sous sa responsabilité (sous-traitant inclus) prennent toutes les mesures nécessaires pour disposer adéquatement des matériaux d'excavation et de remblayage. Plus particulièrement, il doit :
- s'assurer que tous les matériaux excavés non réutilisés, incluant notamment le bois tronçonné, les gravats et les plâtres, les pièces de béton et de maçonnerie, ainsi que les morceaux de pavage, sont gérés (par traitement, valorisation ou élimination) conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* et au *Règlement sur les matières dangereuses*. Le cas échéant, l'entrepreneur devra lui-même trouver le lieu de disposition et le soumettre à l'approbation de l'ingénieur;
- s'assurer que tous les matériaux d'excavation et de remblayage sont gérés conformément à la grille intérimaire de gestion des sols contaminés excavés présentée dans la *Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*, au *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* et au *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés*;

- s'assurer de disposer des matériaux d'excavation en dehors des lacs et des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, de leurs rives respectives, des plaines inondables et des milieux humides;
- fournir à l'ingénieur la preuve écrite que les matériaux provenant du chantier ont été déposés dans un lieu autorisé.

5.3 Conservation des arbres

- Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit s'assurer que tous les travailleurs sous sa responsabilité (sous-traitant inclus) prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger les arbres à conserver indiqués aux plans. Plus particulièrement, il doit :
- établir une surface protégée autour des arbres à conserver d'un rayon de 5 m. Dans le cas où cette surface minimale ne peut être respectée, l'entrepreneur devra étendre une membrane géotextile non tissée sur la surface utilisée et y déposer un coussin de terre de 20 cm d'épaisseur afin de minimiser le compactage du sol. Le tout devra pouvoir facilement être retiré sans endommager le sol de surface;
- lorsqu'il y a entaille accidentelle d'une partie du système racinaire, faire élaguer une égale portion de branches par un spécialiste;
- remplacer chaque arbre endommagé par un arbre de même essence et de même dimension ou d'un minimum de 150 mm de diamètre, et prendre les moyens nécessaires pour en assurer la survie après la plantation.

RÉFECTION DE LA VÉLOROUTE DES DRAVEURS TRONÇON MESSINES - GRACEFIELD

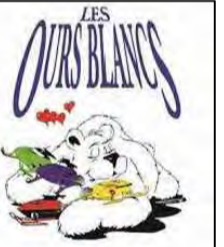
TABLE DES MATIÈRES

- C-00 PAGE TITRE
- C-01 PLANS D'ENSEMBLE 0+000 @ 3+200
- C-02 PLANS D'ENSEMBLE 3+200 @ 6+300
- C-03 PLANS D'ENSEMBLE 6+300 @ 9+600
- C-04 PLANS D'ENSEMBLE 9+600 @ 12+750
- C-05 PLANS D'ENSEMBLE 12+750 @ 15+700
- C-06 PLANS D'ENSEMBLE 15+700 @ 19+500
- C-07 PLANS D'ENSEMBLE 19+500 @ 22+500
- C-08 PLANS D'ENSEMBLE 22+500 @ 25+500
- C-09 PLANS D'ENSEMBLE 25+500 @ 25+617 ET DÉTAILS
- C-10 DÉTAILS PONCEAUX

LOCALISATION DES TRAVAUX




CLIENT:



NOM DU PROJET:
Fv: 97HCB'89'@5'Jv@CFCI H9
89G'8F5J9I FG'HF CBuCB
MESSINES - GRACEFIELD

1	2015-08-30	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRELIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVE

SCAU ET SIGNATURE:



Service du Génie Municipal
186 rue King, suite 103
ALBUQUERQUE, NWE - 9^e A%
Tel.: 819-449-3242
Fax: 819-449-9971

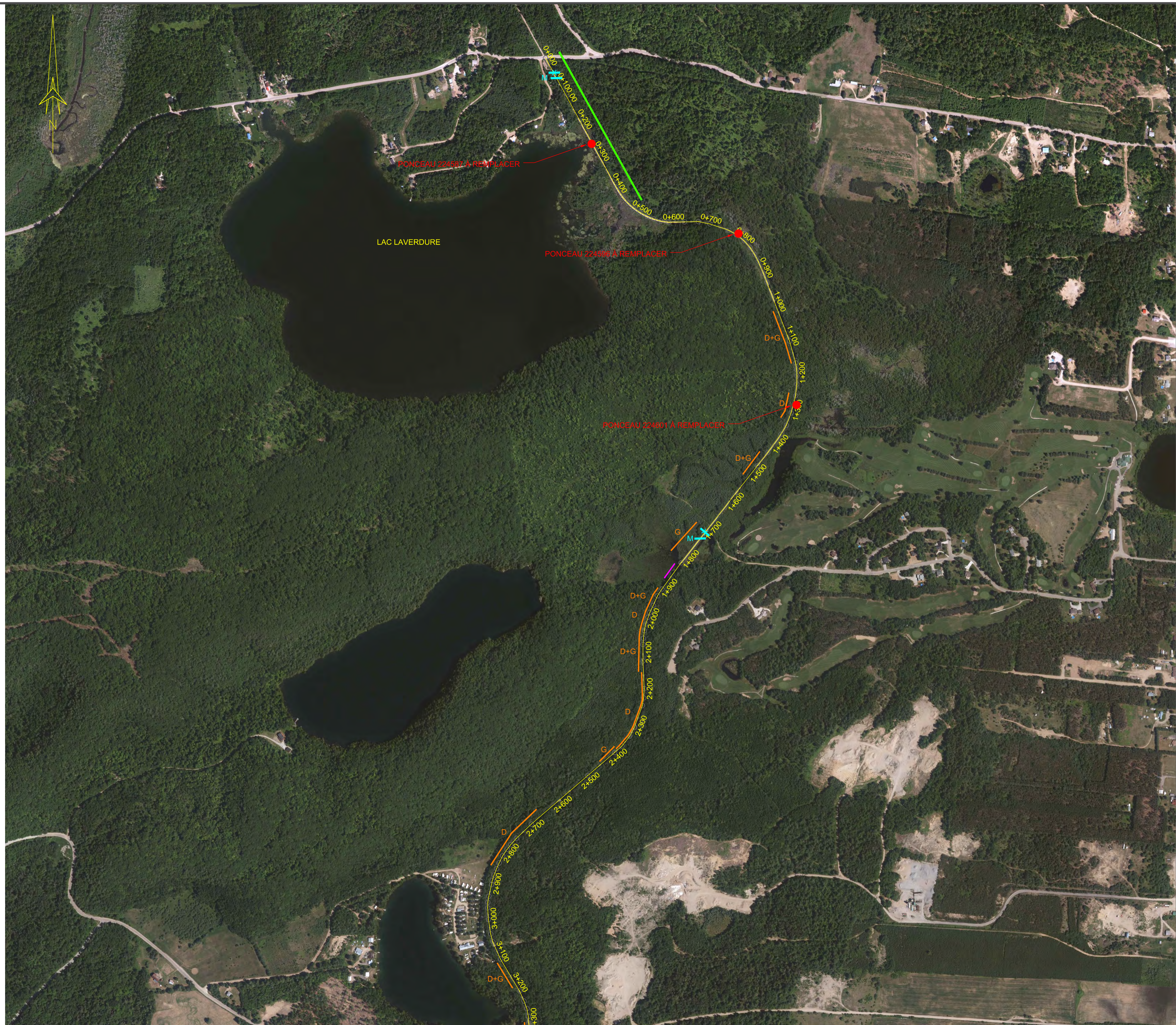
TITRE DU PLAN:
PAGE TITRE

Échelles :
AUCUNE

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres(0). (1 mètre = 3.2808 pieds)

IDENTIFICATION DU FEUILLET:
CIVIL

RELEVÉ PAR : J.LACROIX, ING	DATE : 2015-08-31
DESIGNÉ PAR : J.LACROIX, ING	PLAN No. :
VÉRIFIÉ PAR : J.LACROIX, ING	
CONTRAT No. : MRCP-1406	C-00



LÉGENDE:

- M ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL
- B ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS
- D ——— -FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER
- G ——— -FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER
- Z ——— -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC
- (pink) — -ZONE @ STABILISER PAR ENROÇEMENT

NOTES:

LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.

CLIENT:



NOM DU PROJET:

Fv: 97HCB'89@5 Jv@CFCI H9
89G8F5J9I FGHF CBuCB
MESSINES - GRACEFIELD

1	2015-08-30	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

SCAU ET SIGNATURE:



Service du Génie Municipal
186 rue King, suite 103
ALBUQUERQUE, NWE - 9^e A^e
Tel.: 819-449-3242
Fax: 819-449-9971

TITRE DU PLAN:

PLANS D'ENSEMBLE
0+000 @ 3+200

Échelles : 1 : 5 000

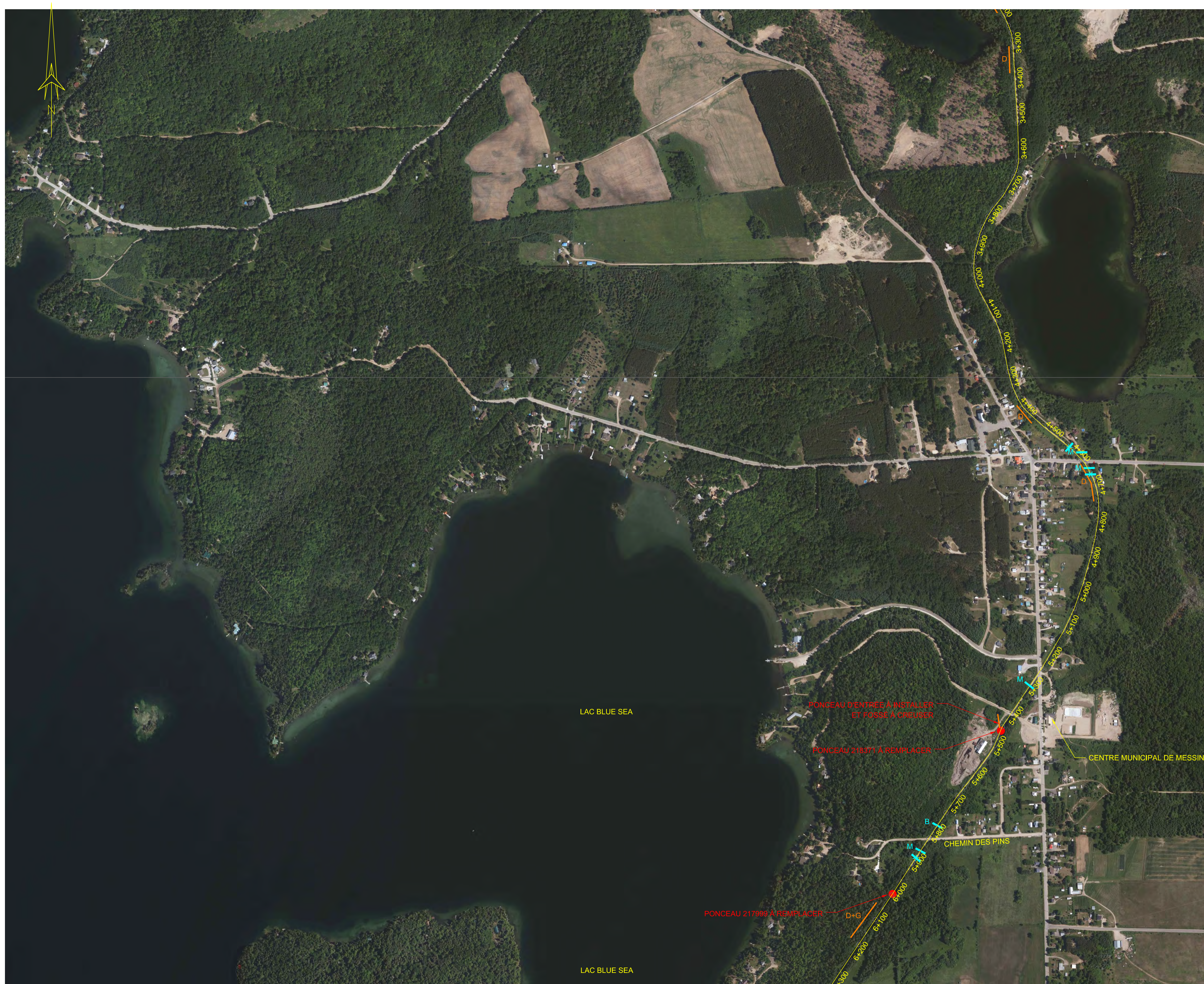
Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (1 mètre = 3,2808 pieds)

IDENTIFICATION DU FEUILLET:

CIVIL

RELEVÉ PAR : J.LACROIX, ING	DATE : 2015-08-31
DESIGNÉ PAR : J.LACROIX, ING	PLAN No. :
VÉRIFIÉ PAR : J.LACROIX, ING	
CONTRAT No. : MRCP-1406	

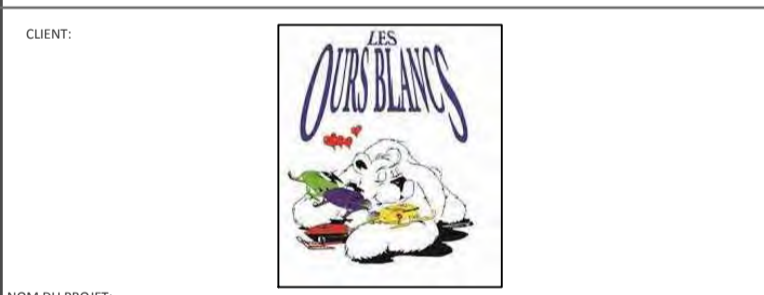
C-01



- LÉGENDE:**
- M ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL
 - B ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS
 - X ——— -BARRIÈRE PROJÉTÉE EN MÉTAL
 - D ——— -FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER
 - G ——— -FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER
 - Z ——— -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC
 - -ZONE @ STABILISER PAR ENROÇEMENT

NOTES:

LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.



NOM DU PROJET:

**Fv: 97HCB'89@5 Jv@CFCI H9
89G8F5J9I FGHFCBuCB
MESSINES - GRACEFIELD**

1	2015-08-30	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

SCAUX ET SIGNATURE:

Service du Génie Municipal
186 rue King, suite 103
ALBUQUERQUE, NWE - 9^e A^{le}
Tel.: 819-449-3242
Fax: 819-449-9971

TITRE DU PLAN:
**PLANS D'ENSEMBLE
3+200 @ 6+300**

Échelles : **1 : 5 000**
Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (1 mètre = 3,2808 pieds)

IDENTIFICATION DU FEUILLET:
CIVIL

RELEVÉ PAR: J.LACROIX, ING	DATE: 2015-08-31
DÉSIGNÉ PAR: J.LACROIX, ING	PLAN NO.:
VÉRIFIÉ PAR: J.LACROIX, ING	
CONTRAT NO.: MRCP-1406	C-02



LÉGENDE:

- M ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL
- B ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS
- X— -BARRIÈRE PROJETÉE EN MÉTAL
- D ——— -FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER
- G ——— -FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER
- — — -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC
- — — -ZONE @ STABILISER PAR ENROCHEMENT

NOTES:

LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.

CLIENT:



NOM DU PROJET:

Fv: 97HCB'89@5'Jv@CFCl H9
89G8F5J9l FGHFcBuCB
MESSINES - GRACEFIELD

1	2015-08-30	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

SCAUX ET SIGNATURE:



Service du Génie Municipal
186 rue King, suite 103
ALBUQUERQUE, NWE - 9^e A^e
Tel.: 819-449-3242
Fax: 819-449-9971

TITRE DU PLAN:

PLANS D'ENSEMBLE
6+300 @ 9+600

Échelles :

1 : 5 000

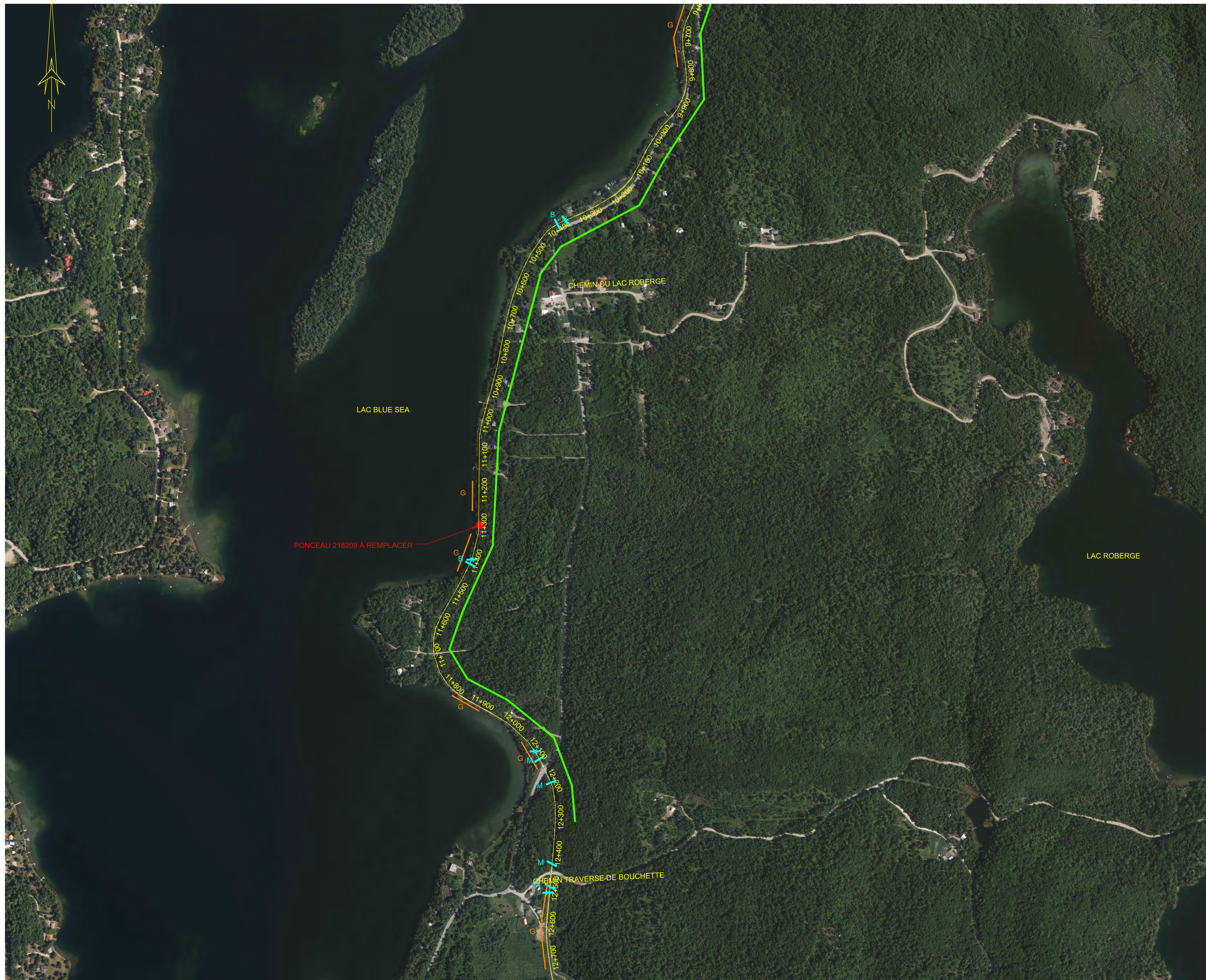
Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres(0). (1 mètre = 3.2808 pieds)

IDENTIFICATION DU FEUILLET:

CIVIL

RELEVÉ PAR :	J.LACROIX, ING	DATE :	2015-08-31
DÉSIGNÉ PAR :	J.LACROIX, ING	PLAN No. :	
VÉRIFIÉ PAR :	J.LACROIX, ING		
CONTRAT No. :	MRCP-1406		

C-03



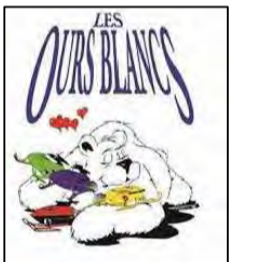
LÉGENDE:

- M ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL
- B ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS
- B* ——— -BARRIÈRE PROJÉTÉE EN MÉTAL
- D ——— -FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER
- G ——— -FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER
- -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC
- -ZONE @ STABILISER PAR ENROCHEMENT

NOTES:

LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.

CLIENT:



NOM DU PROJET:

Fv: 97HCB'89@5 Jv@CFCI H9
89G8F5J9I FGHFCBuCB
MESSINES - GRACEFIELD

NO	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ
1	2015-08-31	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL

SCAUX ET SIGNATURE:



Service du Génie Municipal
186 rue King, suite 103
ALBUQUERQUE, NWE - 9^e A^o
Tel.: 819-449-3242
Fax: 819-449-9971

TITRE DU PLAN:

PLANS D'ENSEMBLE
9+600 @ 12+750

Échelles : 1 : 5 000

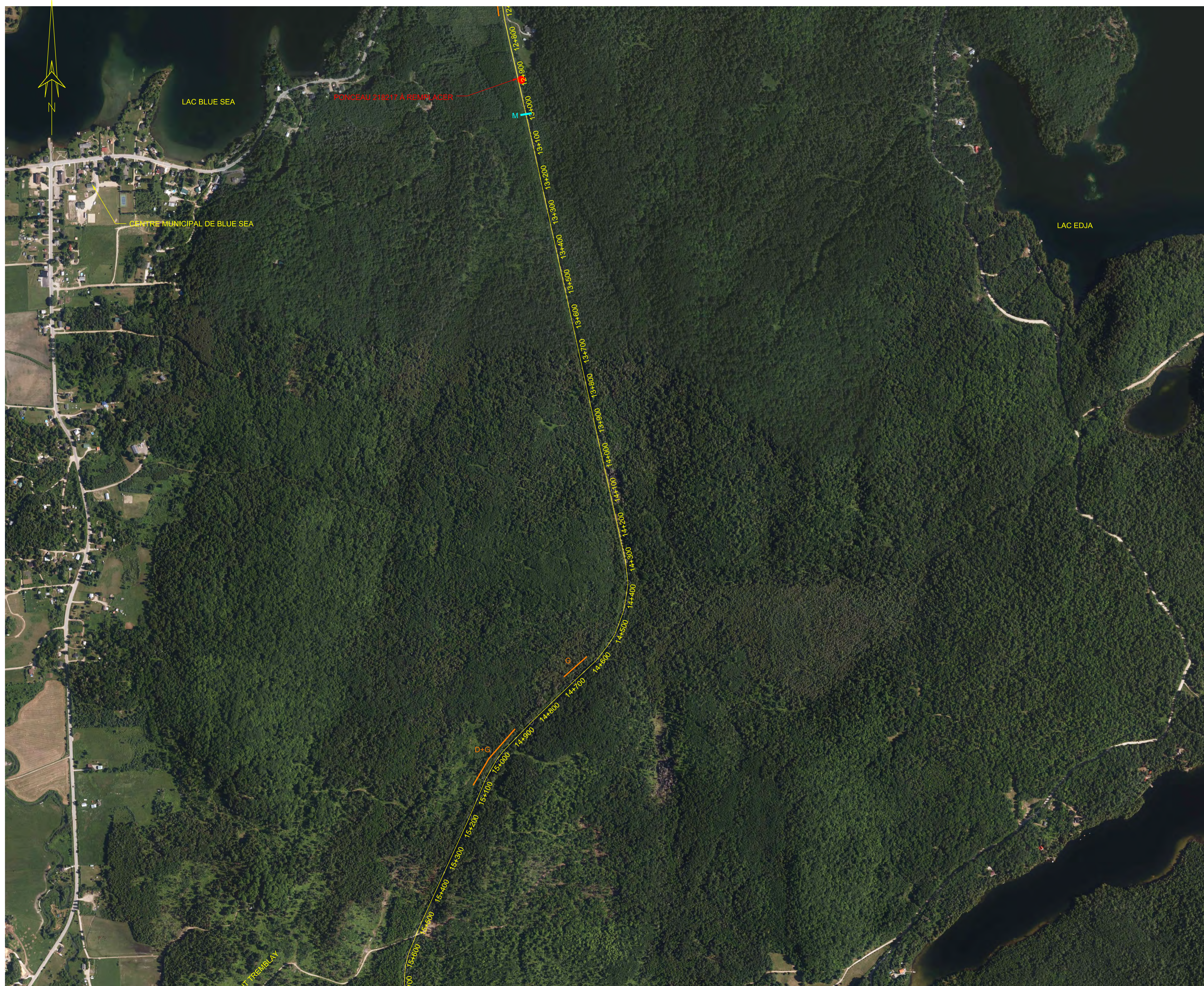
Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (0,1 mètre = 3,2808 pieds)

IDENTIFICATION DU FEUILLET:

CIVIL

RELEVÉ PAR : J.LACROIX, ING	DATE : 2015-08-31
DÉSIGNÉ PAR : J.LACROIX, ING	PLAN NO. :
VÉRIFIÉ PAR : J.LACROIX, ING	
CONTRAT NO. : MRCP-1406	

C-04



LÉGENDE:

- M ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL
- B ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS
- X ——— -BARRIÈRE PROJÉTÉE EN MÉTAL
- D ——— -FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER
- G ——— -FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER
- — — -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC
- — — -ZONE @ STABILISER PAR ENROÇEMENT

NOTES:

LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.

CLIENT:



NOM DU PROJET:

Fv: 97HCB'89@5 Jv@CFCI H9
89G8F5J9I FGHFCBuCB
MESSINES - GRACEFIELD

1	2015-08-30	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

SCÉAU ET SIGNATURE:



Service du Génie Municipal
186 rue King, suite 103
ALBUQUERQUE, NWE - 9^e A%
Tel.: 819-449-3242
Fax: 819-449-9971

TITRE DU PLAN:

PLANS D'ENSEMBLE
12+750 @ 15+700

Échelles : 1 : 5 000

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres(0). (1 mètre = 3,2808 pieds)

IDENTIFICATION DU FEUILLET:

CIVIL

RELEVÉ PAR : J.LACROIX, ING	DATE : 2015-08-31
DÉSIGNÉ PAR : J.LACROIX, ING	PLAN No. :
VÉRIFIÉ PAR : J.LACROIX, ING	
CONTRAT No. : MRCP-1406	

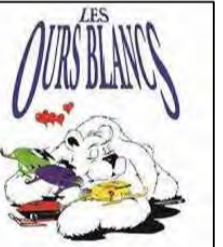
C-05



LÉGENDE:

- M ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL
- B ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS
- D ——— -FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER
- G ——— -FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER
- Z ——— -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC
- (green) -ZONE @ STABILISER PAR ENROÇEMENT


NOTES:
 LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.

CLIENT: 

NOM DU PROJET:
**Fv: 97HCB'89'@5 Jv@CFCI H9
 89G8F5J9I FGHF CBuCB
 MESSINES - GRACEFIELD**

1	2015-08-30	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

SCAUX ET SIGNATURE:

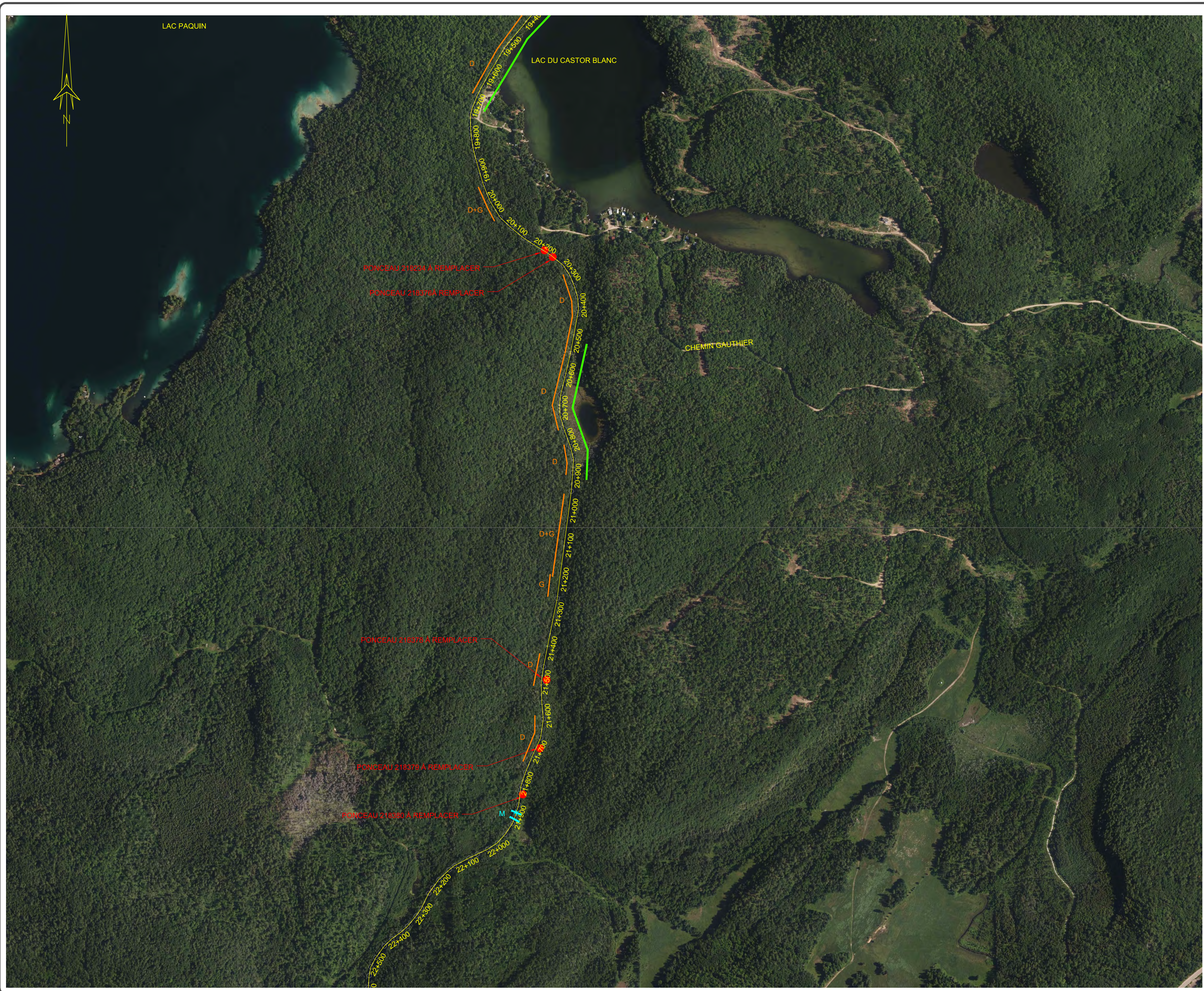
 **Service du Génie Municipal**
 186 rue King, suite 103
 ALBUQUERQUE, NWE - 9^e AVE
 Tél.: 819-449-3242
 Fax: 819-449-9971

TITRE DU PLAN:
**PLANS D'ENSEMBLE
 15+700 @ 19+500**

Échelles : **1 : 5 000**
Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (1 mètre = 3,2808 pieds)

IDENTIFICATION DU FEUILLET:
CIVIL

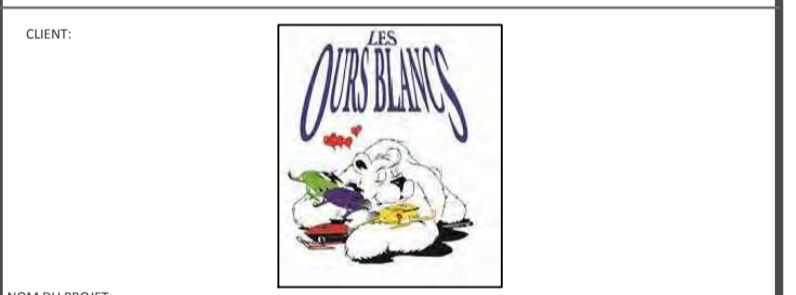
RELEVÉ PAR : J.LACROIX, ING	DATE : 2015-08-31
DESIGNÉ PAR : J.LACROIX, ING	PLAN NO. :
VÉRIFIÉ PAR : J.LACROIX, ING	
CONTRAT NO. : MRCP-1406	C-06



- LÉGENDE:**
- M ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL
 - B ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS
 - X ——— -BARRIÈRE PROJÉTÉE EN MÉTAL
 - D ——— -FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER
 - G ——— -FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER
 - (orange) -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC
 - (green) -ZONE @ STABILISER PAR ENROÇEMENT

NOTES:

LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.



NOM DU PROJET:

**Fv: 97HCB'89@5 Jv@CFCI H9
89G8F5J9I FGHFCBuCB
MESSINES - GRACEFIELD**

1	2015-09-30	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

SCAU ET SIGNATURE:



TITRE DU PLAN:

**PLANS D'ENSEMBLE
19+500 @ 22+500**

Échelles : **1 : 5 000**

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (1 mètre = 3,2808 pieds)

IDENTIFICATION DU FEUILLET:

CIVIL

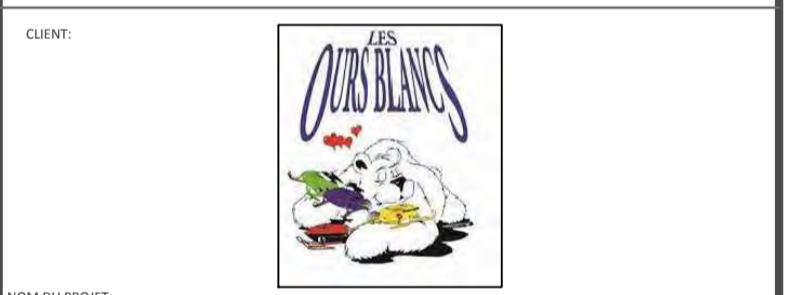
RELEVÉ PAR : J.LACROIX, ING	DATE : 2015-08-31
DÉSSINÉ PAR : J.LACROIX, ING	PLAN No. : C-07
VÉRIFIÉ PAR : J.LACROIX, ING	CONTRAT No. : MRCP-1406



- LÉGENDE:**
- M ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL
 - B ——— -BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS
 - X ——— -BARRIÈRE PROJÉTÉE EN MÉTAL
 - D ——— -FOSSÉ DROIT À PROFILER/NETTOYER
 - G ——— -FOSSÉ GAUCHE À PROFILER/NETTOYER
 - (orange) -ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC
 - (green) -ZONE @ STABILISER PAR ENROÇEMENT

NOTES:

LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.



NOM DU PROJET:

**Fv: 97HCB'89@5 Jv@CFCI H9
89G8F5J9I FGHFCBuCB
MESSINES - GRACEFIELD**

1	2015-08-30	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

SCAUX ET SIGNATURE:



TITRE DU PLAN:

**PLANS D'ENSEMBLE
22+500 @ 25+500**

Échelles : **1 : 5 000**

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (1 mètre = 3,2808 pieds)

IDENTIFICATEUR DU FEUILLET: **CIVIL**

REVUÉ PAR: J.LACROIX, ING	DATE: 2015-08-31
DÉSIGNÉ PAR: J.LACROIX, ING	PLAN No.:
VÉRIFIÉ PAR: J.LACROIX, ING	
CONTRAT No.: MRCP-1406	

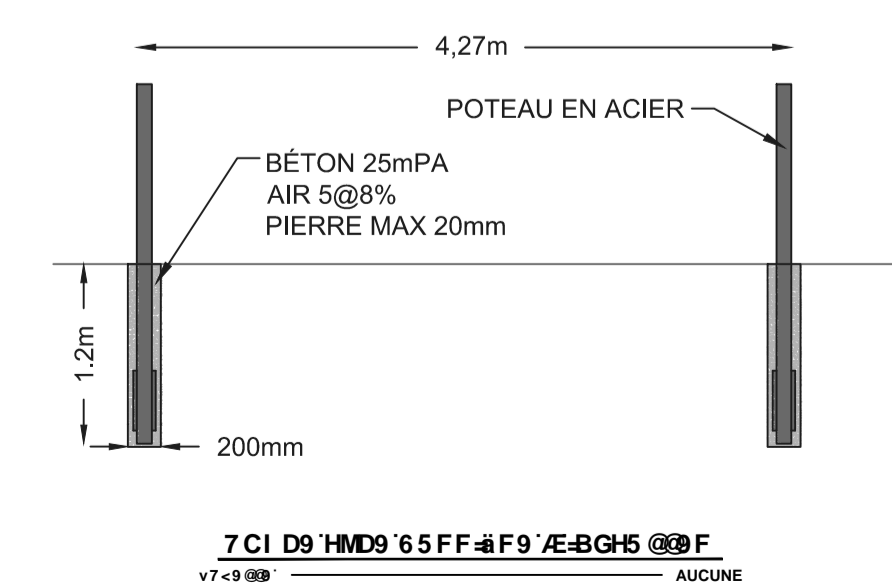
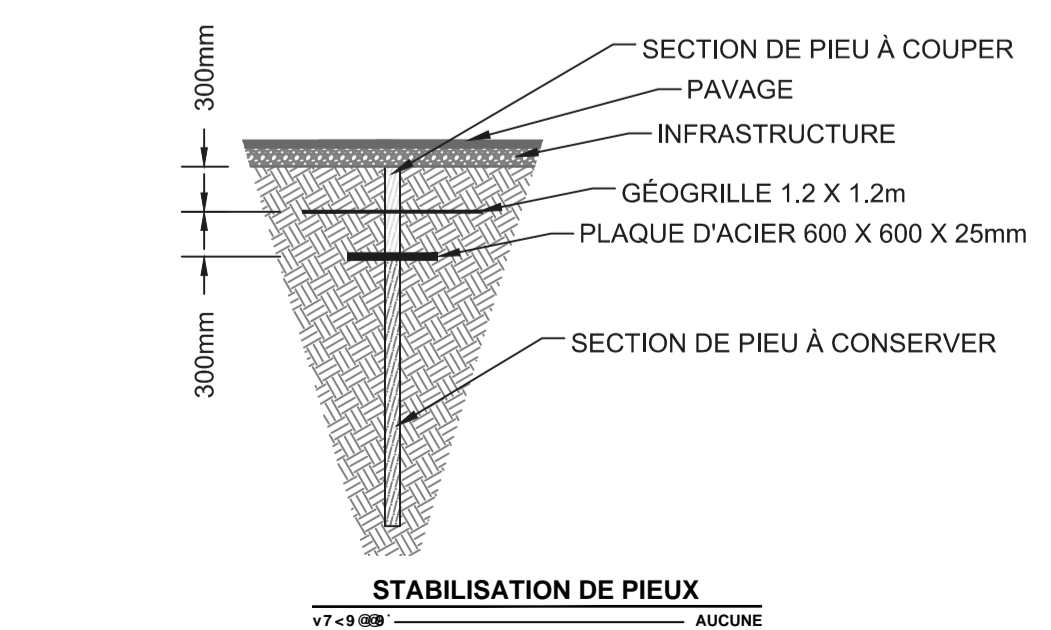
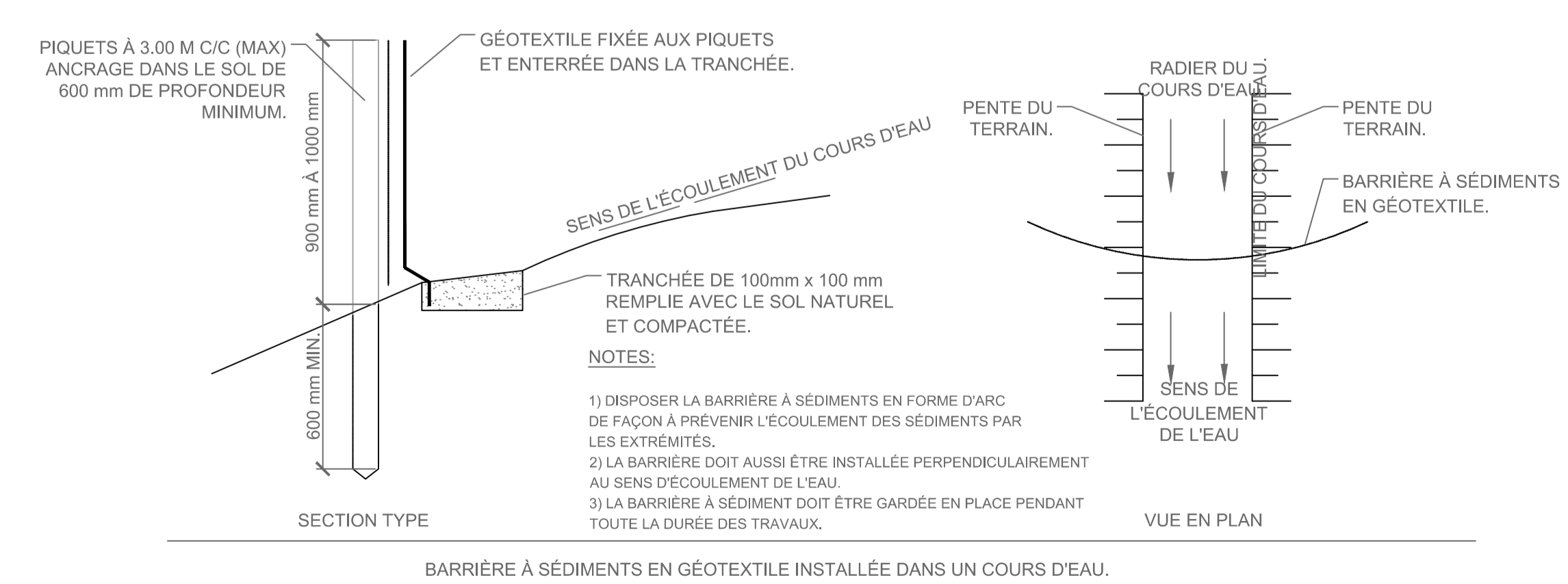
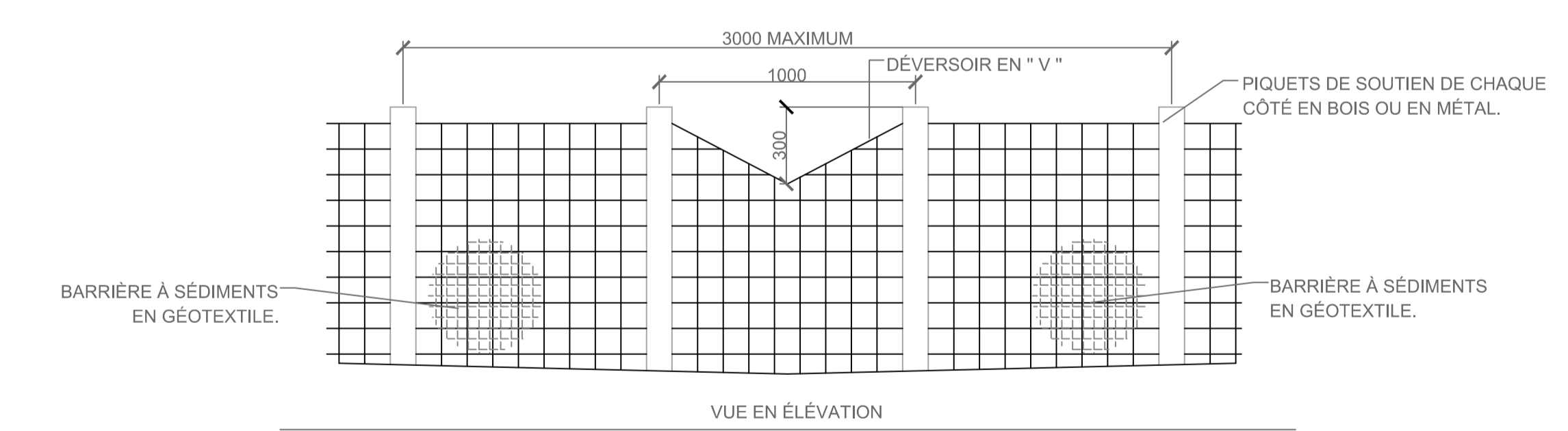
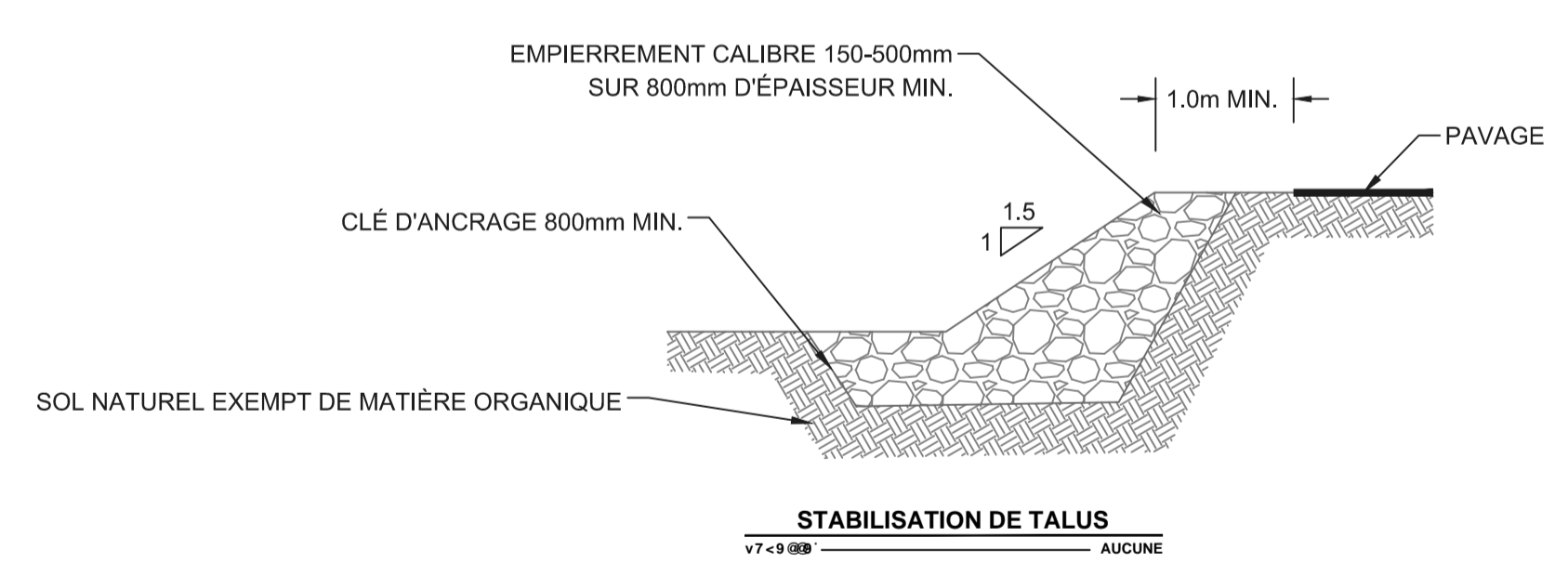
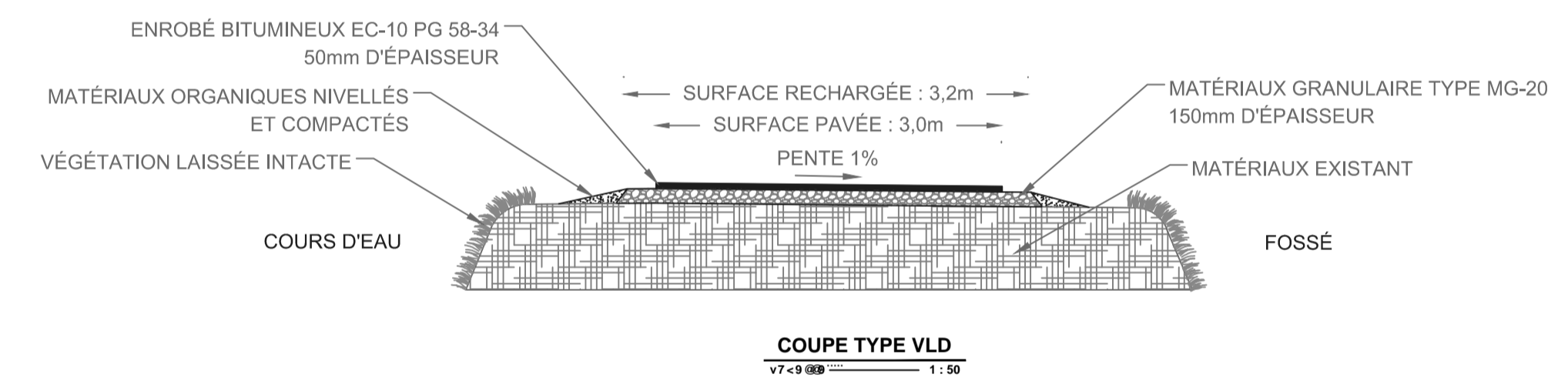
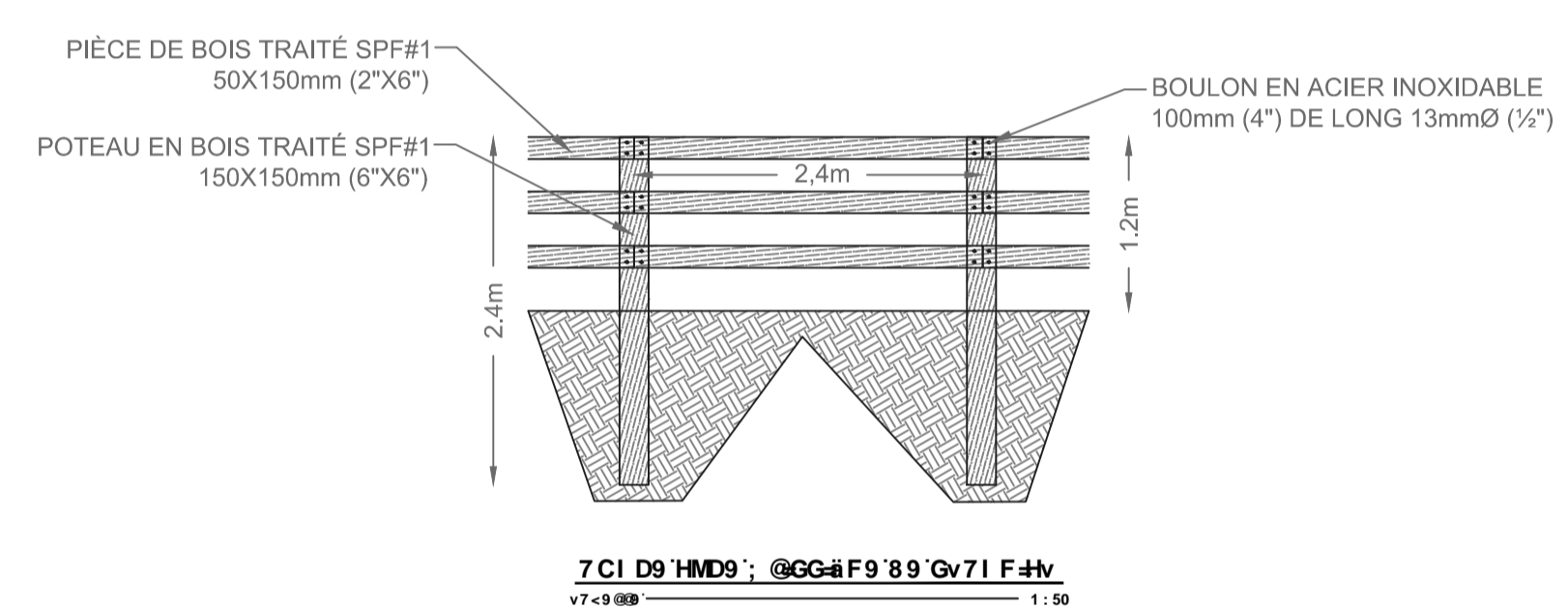
C-08



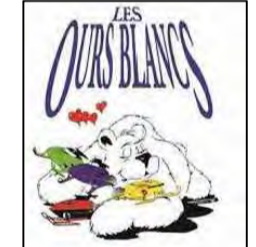
- LÉGENDE:**
- M — BARRIÈRE EXISTANTE EN MÉTAL
 - B — BARRIÈRE EXISTANTE EN BOIS
 - C — BARRIÈRE PROJÉTÉE EN MÉTAL
 - D — FOSSE DROIT À PROFILER/NETTOYER
 - G — FOSSE GAUCHE À PROFILER/NETTOYER
 - Z — ZONE DE TRAVAIL NÉCESSITANT UN CA DU MDDELCC
 - P — ZONE @ STABILISER PAR ENROCHEMENT

NOTES:

LES PLANS IDENTIFIENT LES SECTEURS APPROXIMATIFS OÙ LES TRAVAUX AURONT LIEU. CES DERNIERS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT. LE SGM IDENTIFIERA AVEC L'ENTREPRENEUR L'EMPLACEMENT EXACT DES TRAVAUX EN TEMPS OPPORTUN.



8vH5-665FF-#F9/EGv8-A9BH
v7-9 08 AUCUNE

CLIENT: 

NOM DU PROJET: **Fv: 97HCB'89'@5'Jv@CFCl H9 89G8F5J9l FGHCBCuCB MESSINES - GRACEFIELD**

1	2015-08-30	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRELIMINAIRE	JC	JL
		NATURE	PAR	APPROUVE

SCAUX ET SIGNATURE:

 **Service du Génie Municipal**
186 rue King, suite 103
ALBUQUERQUE, NWE - 9^e A^e
Tel.: 819-449-3242
Fax: 819-449-9971

TITRE DU PLAN: **PLANS D'ENSEMBLE 25+500 @ 25+617 9H8vH5-66**

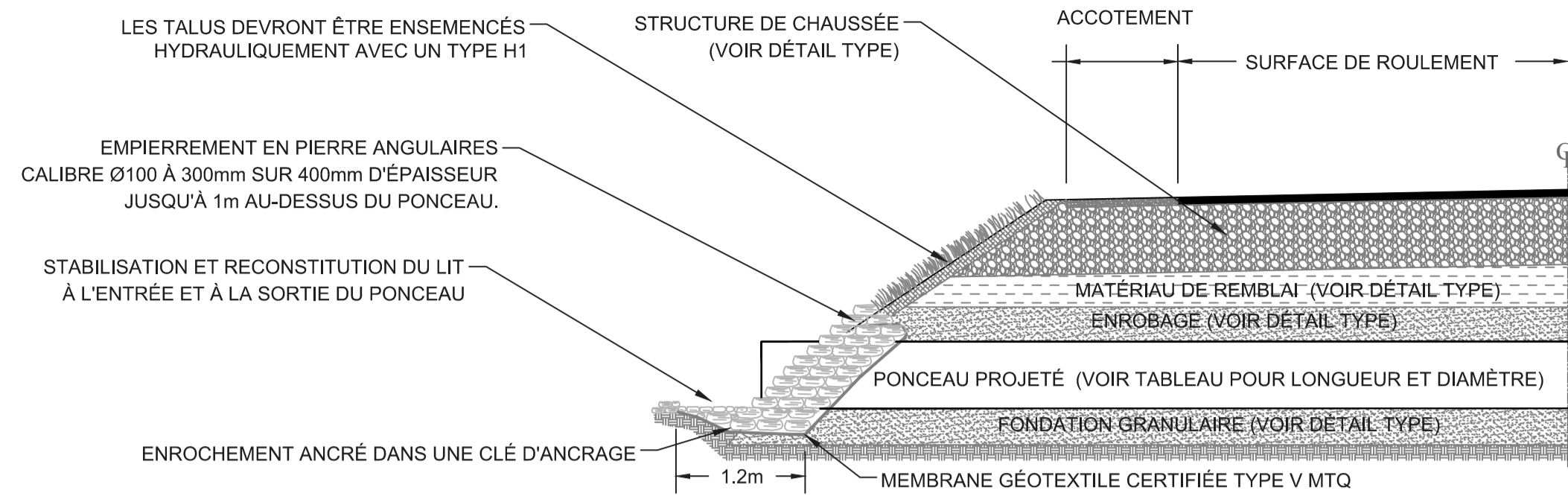
Échelles: **1 : 5 000**

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (1 mètre = 3,2808 pieds)

IDENTIFICATION DU FEUILLET: **CIVIL**

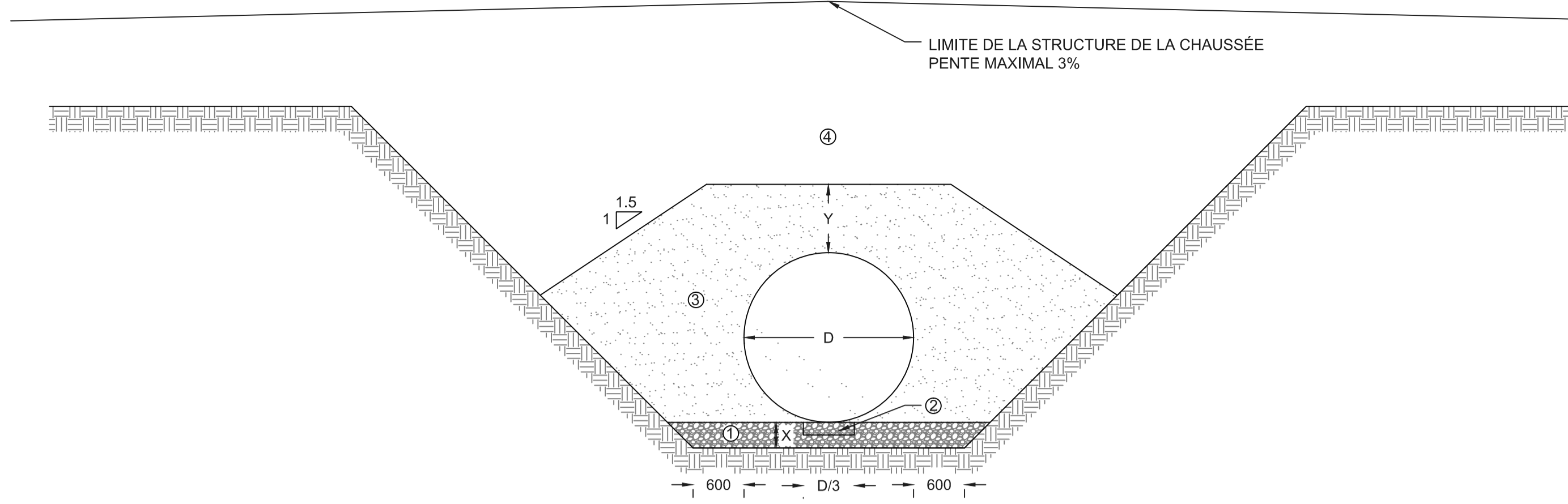
RELEVÉ PAR: J.LACROIX, ING	DATE: 2015-08-31
DÉSIGNÉ PAR: J.LACROIX, ING	PLAN NO.:
VÉRIFIÉ PAR: J.LACROIX, ING	
CONTRAT NO.: MRCP-1406	

C-09



NOTES:
LE PONCEAU DOIT ÊTRE ENCASTRÉ DE 10% DE SON DIAMÈTRE SOUS LE LIT DU COURS D'EAU.

8vH5-GDCB7951
v7-9-08 1:50



- ① COUSSIN EN MG-20 COMPACTÉ À 95% P.M.
- ② SECTION DE 150mm D'ÉPAISSEUR NON DENSIFIÉE
- ③ REMBLAI DE CG-14 COMPACTÉ À 90% P.M. PAR COUCHE DE 300mm MAX.
- ④ REMBLAI DE MATÉRIAUX COMPACTABLES À 90% P.M. PAR COUCHE DE 300mm MAX.

D (mm)	X (mm)	Y (mm)
300 @ 600	150	300
700 @ 1000	200	600
1200 @ 2000	300	600
>2000	400	750

- NOTES:
- LES JOINTS DOIVENT ÊTRE RECOUVERTS D'UN GÉOTEXTILE TYPE III D'UNE LARGEUR DE 1m ET D'UNE LONGUEUR DE 1.3 FOIS LE PÉRIMÈTRE EXTÉRIEUR;
 - AUCUN MATÉRIEL DE COMPACTAGE À MOINS DE 300mm IMMÉDIATEMENT AU DESSUS DU PONCEAU;
 - LES PENTES DE TRANSITION DEVRONT ÊTRE CONFORMES AU TOME II - CONSTRUCTION ROUTIÈRE;
 - LES COTES SONT EN MILLIMÈTRES;
 - GRANULATS CONFORME À LA NORME NQ 2560-114 ET PONCEAU TTOG SELON TOME VII NORME 7101.

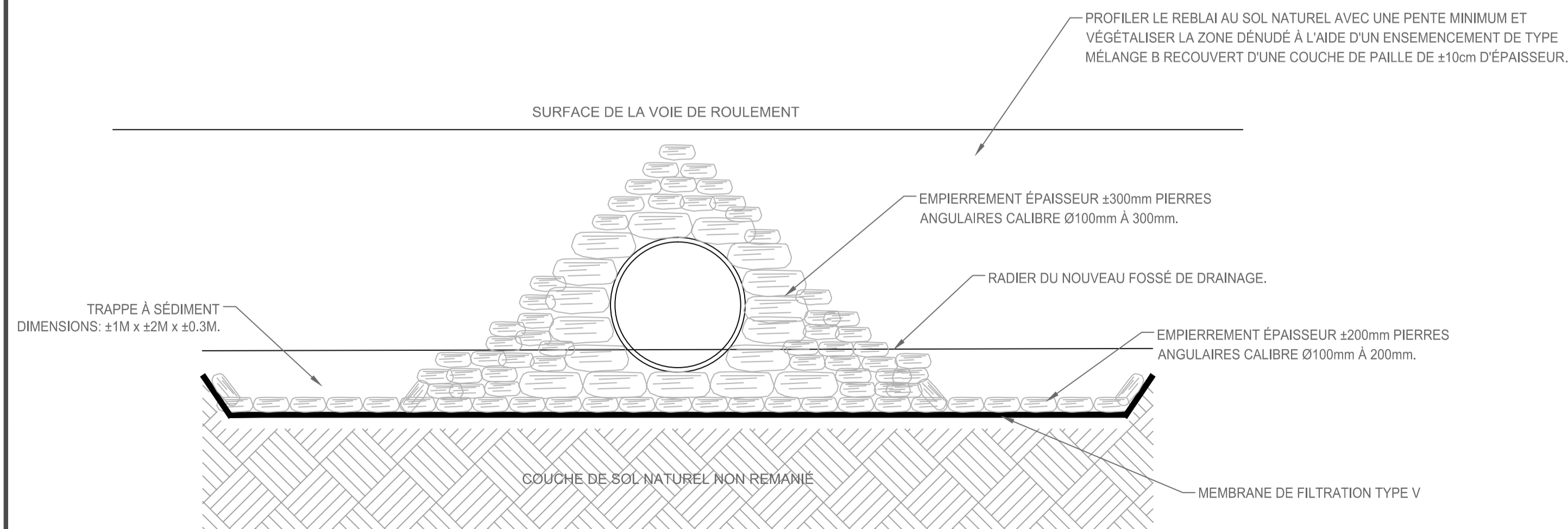
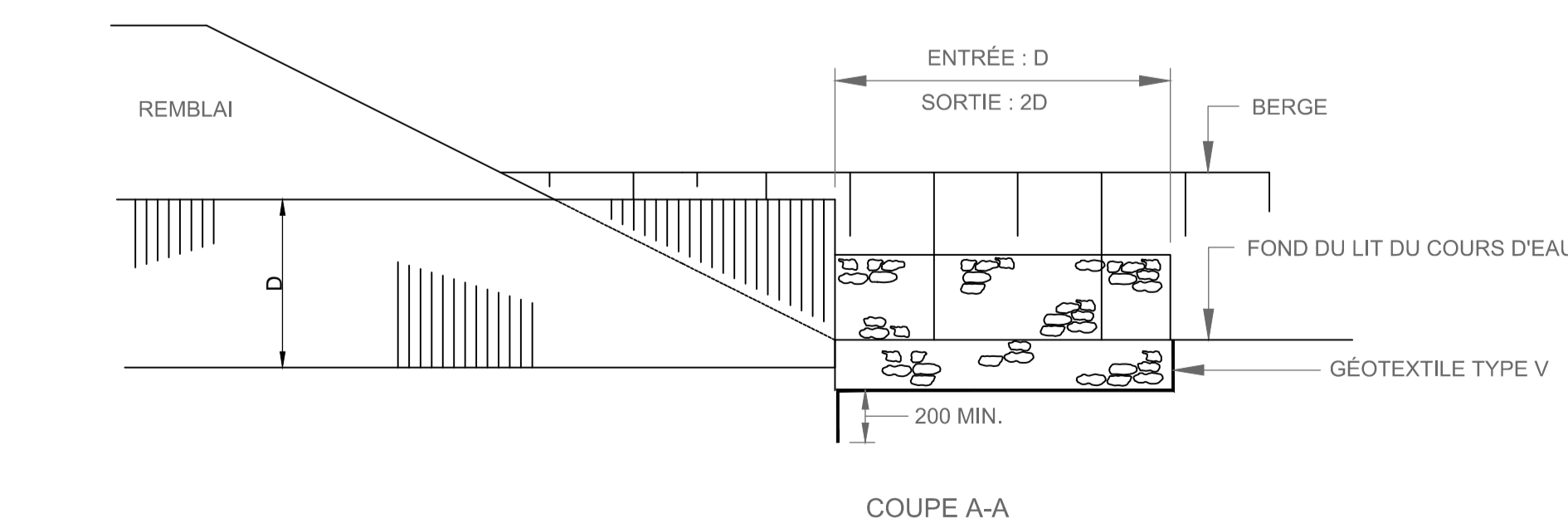
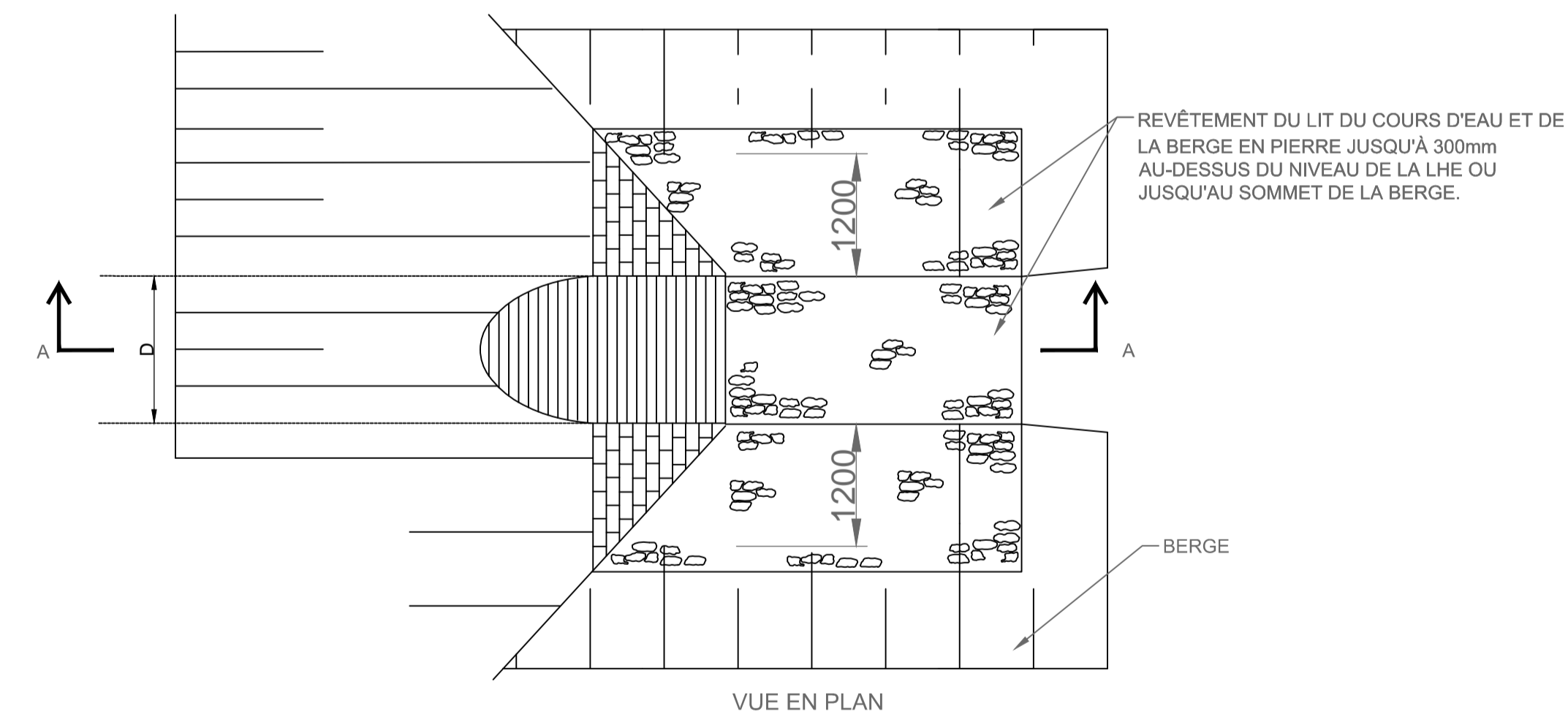
H56 @ 51' & DCB7951 L'EF9AD@79F9BH9' @G7<5-B5; 9G(Z'S\$4' (Z'S\$

# PONCEAU	Information sur structures existantes									Information sur structures projetées			
	MATÉRIAUX	DIAMÈTRE (mm)	HAUTEUR (mm)	LONGUEUR (m)	COORDONNÉES	REMBLAI GAUCHE (m)	REMBLAI DROITE (m)	MUR DE TÊTE	DIAMÈTRE (mm)	MATÉRIAUX	LONGUEUR (m)	MUR DE TÊTE	
224587	Circ/Tôle boulons	900		9.00	-76 02044253 46 28047303	0.5	0.3	Aucun	1200	PEHD	9	Aucun	
224596	Circ/TTOG TTOA	450		6.00	-76 01511451 46 27812569	0.3	0.5	Aucun	600	PEHD	6	Aucun	
224601	Circ/Tôle boulons	300		8.00	-76 01309567 46 27441319	0.2	0.2	Aucun	600	PEHD	9	Aucun	

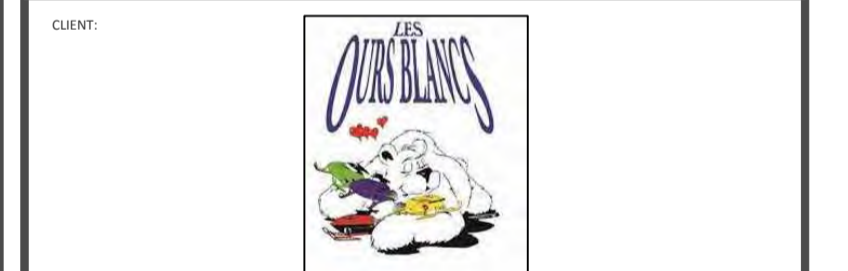
H56 @ 51' & DCB7951 L'EF9AD@79F9BH9' @G7<5-B5; 9G(Z'S\$4' @Z'S\$

# PONCEAU	Information sur structures existantes									Information sur structures projetées			
	MATÉRIAUX	DIAMÈTRE (mm)	HAUTEUR (mm)	LONGUEUR (m)	COORDONNÉES	REMBLAI GAUCHE (m)	REMBLAI DROITE (m)	MUR DE TÊTE	DIAMÈTRE (mm)	MATÉRIAUX	LONGUEUR (m)	MUR DE TÊTE	
217999	Circ/Tôle boulons	750		12.00	-76 027589 46 236938	0.9	0.6	Aucun	750	PEHD	12	Aucun	
218209	Circ/Tôle boulons	900		9.50	-76 04693561 46 19806912	1.4	0.8	Aucun	1050	PEHD	12	Aucun	
218217	Circ/TTOG TTOA	900		9.10	-76 04427766 46 18543405	0.3	0.3	Aucun	1050	PEHD	10	Aucun	
218220	Circ/Tôle boulons	900		9.50	-76 04782903 46 16035552	0.7	0.9	Aucun	1200	PEHD	12	Aucun	
218225	Circ/TTOG TTOA	450		9.10	-76 03796078 46 15382846	0.2	0.6	Aucun	450	PEHD	12	Aucun	
218227	Triangulaire/Béton	350	350	10.00	-76 03705759 46 15191911	1.1	1.1	Aucun	600	PEHD	12	Aucun	
218229	Triangulaire/Béton	900	900	14.00	-76 03964719 46 148363	3	2.5	Aucun	1200	PEHD	16	Aucun	
218230	Triangulaire/Béton	900	900	10.00	-76 04259665 46 14744938	0.6	0.6	Aucun	1200	PEHD	12	Aucun	
218231	Triangulaire/Béton	900	900	9.80	-76 04185184 46 14517986	0.4	0.8	Aucun	1200	PEHD	15	Aucun	
218234	Circ/TTOG TTOA	450		9.00	-76 03562156 46 13243713	0.1	0.4	Aucun	450	PEHD	12	Aucun	
218236	Circ/Tôle boulons	600		7.50	-76 03494438 46 13195188	0.8	1	Gauche et droite	900	PEHD	9	Aucun	
218371	Circ/PVC	450		8.00	-76 02364677 46 24069688	0.8	0.7	Gauche	450	PEHD	12	Aucun	
218376	Circ/Béton(TBA)	600		9.00	-76 03355833 46 13139328	1.2	1.6	Aucun	900	PEHD	12	Aucun	
218378	Circ/Béton(TBA)	900		12.00	-76 03378498 46 12164431	2	2	Gauche et droite	1200	PEHD	12	Aucun	
218379	Circ/Béton(TBA)	900		15.00	-76 03401234 46 12017473	1.6	3.2	Droit	1500	PEHD	15	Aucun	
218380	Circ/Béton(TBA)	900		18.00	-76 03432831 46 11796452	3	3	Gauche et droite	1500	PEHD	18	Aucun	
218381	Circ/Tôle boulons	600		8.00	-76 042361 46 1087699	1.3	1.2	Gauche et droite	900	PEHD	9	Aucun	
218383	Circ/Tôle boulons	600		8.00	-76 044979 46 104548	1.5	1.5	Gauche et droite	900	PEHD	9	Aucun	
218385	Circ/Tôle boulons	600		10.00	-76 04834439 46 10102477	0.8	1	Gauche et droite	900	PEHD	12	Aucun	
218388	Circ/Tôle boulons	1200		12.40	-76 05725 46 067487	1.5	1.5	Aucun	1500	PEHD	15	Aucun	

COUPE TYPE PONCEAU
v7-9-08 1:50



8vH5-G5DDFC7-9'89GDCB7951 L
v7-9-08 1:50



Fv: 97HCB'89'@Jv@CFCl H9
89G8F5J9I FGHFBCuCB
MESSINES - GRACEFIELD

1	2015-08-30	POUR SOUMISSION	JC	JL
0	2015-08-31	PRÉLIMINAIRE <th>JC</th> <th>JL</th>	JC	JL
	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ

SCAU ET SIGNATURE:



8vH5-GDCB7951 L

Échelles : Qv7@=9G5I D@5B

RELEVÉ PAR :		DATE :	
J.LACROIX, ING		2015-08-31	
DESSINÉ PAR :		PLAN No. :	
J.LACROIX, ING		C-10	
VÉRIFIÉ PAR :		CONTRAT No. :	
J.LACROIX, ING		MRCP-1406	